

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022****L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE QUINZE DÉCEMBRE,**

à 18h, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

Étaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Étaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Emmanuel LEFÉBURE.

OBJET : Finances - Décision modificative n° 3 – EHPAD - Exercice 2022.

Madame la présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales.

L'examen de la situation budgétaire actuelle de l'exercice 2022 des EHPAD fait apparaître la nécessité de procéder à des ajustements de crédits qui se traduisent pour les budgets annexes EHPAD par les évolutions suivantes :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	(+) 257 000 €	0 €
Investissement	0 €	0 €

En fonctionnement :

L'ajustement de crédits de dépenses de + 257 000 € concerne exclusivement les dépenses de personnel et se répartit entre les différents budgets de la manière suivante :

- Résidence Gaston Birgé : + 80 000 €
- Résidence César Geoffray : + 177 000 €

Après avoir délibéré, le conseil d'administration adopte, à l'unanimité, la Décision Modificative de Crédits n° 3 de l'exercice 2022 des budgets des EHPAD Gaston Birgé et César Geoffray.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



**EXERCICE 2022 - DECISION MODIFICATIVE N°3
RECAPITULATIF GENERAL**

Fonctionnement

	Dépense	Recette
3 - Budgets annexes EHPAD	257 000,00	
TOTAUX GENERAUX	257 000,00	

**EXERCICE 2022 - DECISION MODIFICATIVE N°3
BUDGETS ANNEXES EHPAD**

Fonctionnement

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
CCAS budget annexe résidence Birgé	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	80 000,00	
	Total			80 000,00	
CCAS budget annexe résidence Geoffray	Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunérations du personnel non médical - Personnel titulaire et stagiaire - Rémunération principale	177 000,00	
	Total			177 000,00	
TOTAUX GENERAUX - FONCTIONNEMENT				257 000,00	